# LES IDÉES ET LES FAITS

## COUP D'ŒIL QUOTIDIEN

NOTES ÉCONOMIQUES

# La richesse agricole de la France

### Près de 12 milliards et demi de récoltes en 1912

La direction des services agricoles du ministère de l'Agriculture vient de publier, ainsi qu'elle le fait chaque année, les résultats définitifs de la précédente récolte en France, c'est-à-dire celle de 1912 ayant constitué la campagne 1912-1913.

Ce document officiel est spécialement intéressant, parce que rien ne peut nous donner une idée plus précise de l'énorme importance de nos richesses agricoles dont on se rendrait bien compte, sans en avoir les chiffres complets sous les yeux.

Et, à ce propos, il convient, ainsi que nous le disions déjà l'an dernier, de faire remarquer, le fait se renouvelant chaque année, qu'il serait impossible au public, par la lecture du document officiel, de se faire une idée d'ensemble de nos récoltes. En effet, MM. les fonctionnaires se bornant à donner des évaluations partielles de valeur et de production, nous avons dû nous livrer à de fastidieuses opérations arithmétiques pour présenter à nos lecteurs des chiffres globaux dont la nécessité est indéniable. L'ensemble des résultats définitifs ne figure même pas dans les tableaux publiés par le ministère de l'Agriculture.

Rappelons, avant de commencer cet exposé, que nos produits agricoles sont classés en sept grandes divisions que nous allons successivement examiner.

#### Céréales

La récolte du *froment* a été, en 1912, chiffres définitifs, de 90 991 500 quintaux cultivés sur une surface de 6 571 200 hectares, et elle représente une valeur de 2 520 000 000 francs, prise sur une moyenne de 27 fr. 73 le quintal.

Le *seigle*, 12 382 240 quintaux ; surface, 1 201 520 hectares ; valeur, 250 000 000 francs.

L'*orge*, 10 014 700 quintaux ; surface, 759 650 hectares ; valeur, 210 496 800 francs.

L'*avoine*, 51 541 500 quintaux ; surface, 3 981 900 hectares ; valeur, 1 091 969 900 francs.

L'ensemble des céréales qui se complète par le méteil, le sarrasin, le maïs et le millet, infiniment moins importants que celles que nous venons de citer, s'élève au chiffre de 4 405 976 800 francs pour 176 674 295 quintaux récoltés sur une superficie de 13 602 450 hectares.

#### Légumineuses

Nous ne donnerons des chiffres de détail que pour les légumineuses les plus importantes.

Les haricots secs ont produit [illegible] quintaux, cultivés sur [illegible] hectares, d'une valeur de [illegible] francs.

Les petits pois en cosse, 1 054 120 quintaux ; surface, [illegible] hectares ; valeur, [illegible] fr.

Les lentilles secs, 1 354 500 quintaux ; surface, 124 070 hectares ; valeur, 61 232 110 francs.

La division des légumineuses à laquelle il faut ajouter les lentilles, les pois secs, les fèves et féveroles dont les chiffres de production sont beaucoup moindres, a donné un produit total de 164 354 920 francs, pour 1 620 550 quintaux, recueillis sur une surface de 304 250 hectares.

#### Tubercules

Cette division se compose que deux produits :

Les *pommes de terre*, 130 231 500 quintaux récoltés sur 1 542 330 hectares et valant 1 054 135 150 francs, calculés sur une moyenne de 7 fr. 50 le quintal.

Les *topinambours*, 16 906 110 quintaux ; surface, 104 150 hectares ; valeur, 43 900 040 fr.

Le total de ces deux tubercules est de 1 100 150 330 francs pour 144 946 640 quintaux produits sur une surface de 1 667 710 hectares.

#### Cultures fourragères

Sous ce titre, le document officiel groupe un assez grand nombre de produits agricoles dont nous ne citerons ici que les plus importants au point de vue de la valeur.

Les *betteraves fourragères*, 244 129 310 quintaux ; surface, 669 140 hectares ; valeur, 450 138 810 francs.

Le *trèfle*, 54 386 910 quintaux ; surface, 1 181 150 hectares ; valeur, 512 589 880 francs.

La *luzerne*, 56 410 100 quintaux ; surface, 1 414 020 hectares ; valeur, 409 468 110 francs.

Les *fourrages verts annuels*, 138 102 850 quintaux ; surface, 764 940 hectares ; valeur, 230 091 940 francs.

Les *prés naturels*, 183 690 030 quintaux ; surface, 4 398 510 hectares ; valeur 1 milliard 341 046 270 francs.

Les *herbages*, 54 557 430 quintaux ; surface, 1 572 444 hectares ; valeur, 370 466 110 francs.

Dans cette division sont encore compris : les rutabagas et navets fourragers, les choux fourragers, la sainfoin, les graminées, les pâturages et pacages.

L'ensemble de ces produits a donné 5 milliards 190 560 350 francs pour 830 775 590 quintaux sur une surface cultivée de 15 267 270 hectares.

#### Cultures industrielles

Deux de ces cultures sont plus spécialement à mentionner :

Les *betteraves à sucre*, 72 221 045 quintaux ; surface, 235 170 hectares ; valeur, 217 millions 53 260 francs, sur la base moyenne de 3 fr. 01 le quintal.

Les *betteraves de distillerie*, 23 163 868 quintaux ; surface, 56 864 hectares ; valeur, 84 715 870 francs.

Les autres produits d'une importance de rapport beaucoup moindre sont : le tabac, le houblon, le chanvre, le lin, le colza, la navette, l'œillette.

Cette division donne un total de 326 618 564 fr. pour 96 582 406 quintaux produits par 403 464 hectares.

#### Cultures fruitières

Les *noix*, dont la production s'est élevée à 814 050 quintaux valant 25 616 150 francs.

Les *pommes et poires à couteau*, 1 310 900 quintaux ; valeur, 43 605 330 francs.

Les *pommes et poires à cidre*, 28 443 240 quintaux ; valeur, 136 300 730 francs.

Les autres produits, beaucoup moins importants de cette division, sont : les châtaignes, les olives, les pêches, les abricots, les cerises et les prunes. Aucune surface ne peut évidemment être indiquée pour ces cultures fruitières fort disséminées.

Il n'en est pas de même des *vignes* ; nous voyons, en effet, d'abord que les *vignes non encore productives* occupent une surface de 61 166 hectares ; les *vignes de raisin de table* en occupent 20 239 ayant produit 501 342 quintaux, d'une valeur de 30 570 364 francs.

Les *vignes de raisin de vendange*, occupant 1 550 952 hectares, ont donné 59 384 171 hectolitres de vin d'une valeur de 1 765 423 981 fr.

L'ensemble des cultures fruitières fournit 9 116 080 675 francs pour une surface (les vignes seulement) de 1 632 457 hectares, une production de 30 230 887 quintaux et de 59 384 171 hectolitres de vin, mettant la moyenne de l'hectolitre à 38 fr. 26.

#### Cultures diverses

La septième et dernière division se compose de trois cultures :

L'*horticulture fruitière et florale* qui occupe 43 160 hectares et a produit une somme de 190 414 470 francs.

Les *pépinières*, 16 000 hectares, valeur de production, 48 414 800 francs.

La *culture maraîchère*, 251 560 hectares ; valeur, 464 287 250 francs.

Total de la division : 606 500 520 francs pour 307 810 hectares cultivés.

#### Résultats d'ensemble

En récapitulant les chiffres que nous avons donnés pour chacune des sept divisions agricoles de la récolte, nous arrivons, pour 1912, à un total de valeur de DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT TRENTE-TROIS MILLIONS, HUIT CENT SEPT MILLE, SIX CENT TRENTE-NEUF FRANCS, en augmentation de 1 364 948 415 francs sur l'année 1911.

Les surfaces cultivées — les cultures fruitières autres que les vignes exceptées — atteignent le chiffre de 38 165 931 hectares.

La production totale évaluée en poids — les vignes à raisin de vendange et les cultures diverses exceptées — donne 1 406 015 548 quintaux auxquels il faut ajouter 59 684 171 hectolitres de vin.

#### Notre cheptel national

A la suite de cet exposé, le document officiel indique les *existences des animaux de ferme* en 1912, complément indispensable de l'évaluation de notre richesse agricole. En voici les renseignements principaux :

L'*espèce chevaline* (adultes et jeunes) compte 3 222 140 têtes.

L'*espèce mulassière* (adultes et jeunes), 193 410 têtes.

L'*espèce asine* (adultes et jeunes), 358 84[illegible] têtes.

L'*espèce bovine* est représentée par 14 760 00[illegible] têtes dont 268 470 taureaux, 1 844 790 bœufs, 7 745 750 vaches et 4 801 690 élèves de moins d'un an et au-dessus.

L'*espèce ovine*, compte un total de 16 467 70[illegible] têtes dont 227 570 béliers, 7 651 240 moutons à 11 460 brebis et 4 millions d'agneaux et agnelles de moins d'un an.

L'*espèce porcine* (adultes et jeunes), 6 903 750 têtes.

L'*espèce caprine* (adultes et jeunes), 1 448 320 têtes.

Ce qui donne un ensemble de 43 112 080 têtes composant notre cheptel national, dont 3 777 210 animaux de trait proprement dits, exception faite des bœufs employés exceptionnellement à la traction.

Aucune valeur n'est indiquée par le ministère de l'Agriculture.

Comparé à l'année 1911, le cheptel français, toutes espèces réunies, s'est augmenté de 411 880 têtes en 1912. Cette augmentation porte principalement sur l'espèce porcine.

# CORRESPONDANCE

*La rédaction du « Laboureur » se tient à la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompte transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'insérer dans leur lettre adressée au « Laboureur », 5, rue Bayard, Paris-VIII°, leur adresse lisiblement écrite et un timbre de 0 fr. 10.*

(2757) M. V., à S. J. (Lot-et-Garonne). — Essayez, sur une petite échelle, les moyens suivants :

Mettre cette eau de vie à point de soufre dans un fût légèrement méché, ou bien la filtrer sur des tournures de cuivre, ou encore, y mélanger du charbon de bois pulvérisé ; agiter le mélange plusieurs fois par jour pendant deux ou trois jours puis décanter et filtrer à l'ouate.

(2762) Mme M., de O. (Loire-Inférieure). — Pour teindre la mousse en vert, on procède ainsi : On la lave dans l'eau, la fait sécher et tri les plus beaux et les plus larges brins qu'on met en paquets. — D'autre part, on prépare une teinture verte, en faisant bouillir dans l'eau pendant une heure, du curcuma avec un peu d'alun. On décante la liqueur jaune ainsi obtenue et on y ajoute, en agitant constamment avec une baguette, du bleu en liqueur jusqu'à obtention de la teinte voulue. — On plonge la mousse dans ce mélange encore chaud et on l'y maintient immergée, à l'aide d'une pierre, pendant quatre heures, puis on la fait sécher à l'ombre et on l'enferme dans des sacs en papier gris qu'on lie avec une ficelle.

(2756) M. V. B.-R., à S. (Ardennes). — Lorsque les orties envahissent les prairies, on ne peut les détruire qu'en piochant et en enlevant toutes les racines. — Le crud ammoniac les détruirait peut-être, mais tuerait en même temps les autres herbes. — En Suisse, on emploie pour les détruire, ainsi que les colchiques, les grandes berces, la patience, etc., le carbonal du docteur Steinegger, de Berne, que l'on peut se procurer chez M. O. Lederrey, au Tronchet (Vaud).

En Suède, et dans d'autres régions du Nord, on la cultive en grand, à destination des vaches laitières, et on en obtient 4 ou 5 récoltes par an, d'un excellent fourrage égalant les herbes de prairies, que l'on peut donner en vert, après quelques heures de fauchaison ou faire faner.

(2773) M. A. C., à A. (Pas-de-Calais). — Ces feuilles de topinambour et les tiges vertes conviennent parfaitement aux lapins ; mais il ne faut les cueillir qu'avec discrétion ; cependant, on peut, en juillet-août, rabattre les tiges à 1 mètre de hauteur en leur laissant toutes les feuilles et employant le reste de ces tiges et les feuilles y attachées.

## Conseils d'un vieux juge de paix

(2800) M. le Cte S. (Calvados). — Tous les pièges qui ne constituent pas des engins dont la simple détention est prohibée (et les pièges à loup n'en sont pas), peuvent être utilisés pour la prise des bêtes fauves. Toutefois, ceux qui les emploient sont responsables des accidents qu'ils peuvent occasionner à des tiers, quand les précautions exigées par la prudence n'ont pas été prises pour les éviter. — Il n'y a donc aucune autorisation à demander, les mesures que vous indiquez me paraissent suffisantes, surtout s'ils sont placés à deux ou trois mètres des écriteaux.

(2825) M. M. M., à M. (Rhône). — 1° Appelez le propriétaire de cette chasse en conciliation devant le juge de paix ; puis, s'il y a lieu, poursuivez-le en dommages-intérêts devant ce même tribunal.

2° Pour détruire vous-même, les lapins envahissant votre champ, il faut voir ce que prescrit, à ce sujet, l'arrêté préfectoral sur la chasse. — Pour votre gouverne, vous pourriez empêcher les lapins de pénétrer dans cette pièce de terre, en l'entourant avec une ficelle imprégnée d'huile de poisson et fixée sur des piquets de 10 à 12 centimètres de hauteur.

## Courriers d'outre-mer

Courriers à poster du dimanche 28 décembre au dimanche 4 janvier :

*Ligne des Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon.* — Pour Port-Saïd, Aden, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Shanghaï, Kobé, Yokohama (correspondance : à Colombo, pour Pondichéry et Calcutta ; à Saïgon, pour le Tonkin et Bangkok), de Marseille le 28 décembre, paquebot *Magellan* (M. M.).

*Ligne Dakar-Brésil-Plata.* — Pour Valence, Malaga, Dakar, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, de Marseille le 30 décembre, paquebot *Parana* (T. M.).

*Ligne du Brésil et de la Plata.* — Pour La Corogne, Vigo, Lisbonne, Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, de Boulogne-sur-Mer, le 1er janvier (L. R. H.).

*Ligne de Marseille à Beyrouth par Alexandrie.* — Pour Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa et Beyrouth, de Marseille le 2 janvier (M. M.).

*Ligne de la mer Noire.* — Pour le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Samsoun, Trébizonde, Batoum, de Marseille le 3 janvier. (M. M.)

*Ligne du Havre à New-York.* — Le paquebot *La-Lorraine* partira du Havre pour New-York le 3 janvier, à 18 heures.

*Lignes de la Méditerranée.* — Pour Alger (C. G. T.), de Marseille, dimanche, mardi, mercredi, vendredi. Pour Bizerte (C. G. T.), de Marseille, vendredi. Pour Bône (T. M.), de Marseille, lundi ; (C. G. T.), de Marseille, mardi (direct), samedi (*via Philippeville*). Pour Bougie (C. G. T.), de Marseille, mardi. Pour Djidjelli (C. G. T.), de Marseille, lundi (*via* Bougie). Pour Malte (C. G. T.), de Marseille, lundi (*via* Tunis). Pour Oran (T. M.), de Marseille, mardi ; (C. G. T.), de Marseille, jeudi et samedi. Pour Philippeville (C. G. T.), de Marseille, mardi (*via* Bône), samedi, direct. Pour Tunis (C. G. T.), de Marseille, lundi, jeudi et vendredi. Pour Sfax ou Sousse (C. G. T.), de Marseille, vendredi (*via* Bizerte-Tunis).

*P.-S.* — Les correspondances pour les destinations ci-dessus doivent être mises à la poste vingt-quatre heures avant la date du départ des paquebots.

## Arrivées et départs de paquebots

*Florida* (C.G.T.), ven. Bord. et Hav., N.-Orléans, 12.
*Himalaya* (M.M.), Changh.-Anvers, à Saïgon, le 18.
*Lotus* (M.M.), ven. de Marseille, à Beyrouth, la 19.
*Marc-Fraissinet* (Frais.), ven. Marseille, à Braïla, 18.
*Mékong* (M.M.), Anvers-Changh., sig. Pertusato, 10.
*Melbourne* (M.M.), Maurice-Marseille, à Zanzibar, 18.
*St-Vincent* (C.G.T.), Antilles-Havre, s. la Hague, 18.
*Niagara* (C.G.T.), N.-York-Havre, sig. Lizard, la 18.
*Oxus* (M.M.), ven. de Maurice, à Marseille, le 19 déc.
*A.-Troude* (C.R.), ven. B.-Aires, à Dunkerque, le 21.
*Esterel* (Fraiss.), ven. Braïla, à Marseille, le 21 déc.
*Germania* (Fabre), v. N.-York, à Marseille, le 21 déc.
*Parana* (T.M.), B.-Aires-Marseille, sig. Gibraltar, 21.
*St-André* (N.O.), Anvers-Nouméa, pass. Ouessant, 21.
*Sant'Anna* (Fab.) (sup.) N.-Y.-Mars., s. Gibraltar, 21.
*Versailles* (C.G.T.), Casablanca-Bord., p. la Coubre, 21.
*Yarra* (M.M.), Marseille-Maurice, à Djibouti, le 21.
*Algérie* (T.M.), Buenos-Aires-Marseille, à Rio, le 21.
*A.-Jauréguiberry* (C.R.), Dunk.-B.-Aires, à Ténér., 22.
*Caraïbe* (C.G.T.), Havre-Guyane, à Pte-à-Pitre, le 20.
*Chicago* (C.G.T.), Havre-N.-York, s. Sable-Island, 21.
*Louisiane* (C.G.T.), Dunk.-N.-Y., sig. Sable-Isl., 22.
*Magellan* (M.M.), ven. La Ciotat, à Marseille, le 22.
*Néra* (M.M.), Nouméa-Marseille, à Aden, le 22 déc.
*Ouessant* (C.R.), Dunkerque-B.-Aires, à Montevid., 21.
*Plata* (T.M.), ven. de Marseille, à Buenos-Aires, 21.
*Rochambeau* (C.G.T.), ven. de N.-York, au Havre, 22.
*St-Chamond* (S.F.), ven. Barrow, à Cardiff, le 22.
*A.-Duperré* (C.R.), Dunk.-Gabon, de Pauillac, le 22.
*Anjou* (C.R.), Dunkerque-B.-Aires, à R.-de-Janeiro, 22.
*Australien* (M.M.), Yokohama-Mars., à Singapour, 22.
*Cambodge* (Fabre), ven. de Marseille, à N.-York, 22.
*Carmelina* (C.R.), Dunkerque-Gabon, à Conakry, 21.
*Champagne* (C.G.T.), Colon-St-Nazaire, P.-Colomb, 22.
*Frauenlob* (M.M.), Mars.-Yokohama, pas. Perim, 22.
*Danube* (M.M.), Mars.-Odessa, à Constantinople, 22.
*Dumbea* (M.M.), Mars.-Yokohama, à Singapour, 23.
*Espagne* (C.G.T.), St-Nazaire-V.-Cruz, La Corogne, 23.
*Euphrate* (M.M.), Haïphong-Dunk., à P.-Saïd, la 23.
*La-France* (C.G.T.), ven. de N.-York, au Havre, le 23.
*Océanien* (M.M.), ven. Marseille, att. Maurice, le 23.
*Ville-de-la-Ha* (M.M.), Changh.-Anvers, pas. Flessingue.
*Roma* (Fabre), Marseille-N.-York, sig. Gibraltar, 22.
*Texas* (C.G.T.), Havre-N.-Orléans, pas. Flessingue, 23.
*Ville-de-Bordeaux* (C.H.P.), Réun.-Hav., p. Pénlèche, 23.
*Afrique* (C.R.), Havre-Matadi, de Bordeaux, le 23.
*A.-Fonty* (C.R.), ven. B.-Aires, à Dunkerque, le 23.
*Balkan* (Frais.), de Marseille p. Smyrne, le 23 déc.
*Bosphore* (M.M.), Odessa-Marseille, à Patras, le 23.
*Caucase* (M.M.), Marseille-Batoum, au Pirée, le 23.
*Châli* (M.M.), ven. de Beyrouth, à Marseille, le 23.
*Djemnah* (M.M.), de Marseille p. Maurice, le 23 déc.
*El-Kantara* (M.M.), ven. de Haïphong, à Dunk., 23.
*Guadeloupe* (C.G.T.), Colon-Havre, pas. Palais, le 23.
*La-Savoie* (C.G.T.), Havre-N.-York, a. rap Race, 23.
*Malte* (C.R.), Dunkerque-B.-Aires, pas. Ouess., la 23.
*Melbourne* (M.M.), Maurice-Mars., sig. Perim, le 23.
*Parana* (T.M.), ven. de Buenos-Aires, à Marseille, 23.
*Paul-Lecat* (M.M.), ven. de Mars., à Yokohama, 23.
*Pérou* (C.G.T.), Havre-Colon, à La Guayra, le 23.
*Québec* (C.G.T.), Havre-Haïti, pas. La Coubre, 25.
*Sydney* (M.M.), Nouméa-Marseille, à Adélaïde, le 24.
*Texas* (C.G.T.), Hav.-N.-Orléans, d'Anv., p. Fless., 26.
*Viadivia* (T.M.), Mars.-B.-Aires, de Las Palmas, 26.

# Courrier militaire

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le numéro, le nom, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, il est *expressément* recommandé de laisser en face de chaque question la place de la réponse, et de joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte.

Les réponses du courrier paraissent dans la semaine qui suit celle de l'envoi de la lettre.

*J. R., Brunoy.* — 1° Non. Mais au 1er octobre, même sans B. A. M. — 2° Vous pourrez choisir parmi les régiments renforcés et les régiments de cavalerie ou d'artillerie à cheval. — 3° Cuirassiers, artillerie, train des équipages. — 4° Je vous le répète, vous pouvez partir à 18 ans au 1er octobre sans B. A. M. si vous n'avez que 18 ans, le B. A. M. serait indispensable.

*Saint-Maurice.* — 1° Il faut faire la demande de sursis en janvier, à la mairie du domicile des parents, en y joignant un certificat du directeur du collège. — 2° On peut à toute époque renoncer au bénéfice du sursis.

*Au gui l'an neuf !* — 1° Oui, au 1er avril 1914, et seulement à cette date. — 2° Pour le choix, voyez ce que je dis à « J. R., Brunoy ». — 3° C'est à peu près la même chose. — 4° Vous adresserez une demande de renseignements au commandant de recrutement vers le 15 ou 20 mars.

*N° 18, Napoli, Ill.* — Pour obtenir de passer le Conseil de revision au chef-lieu du département où l'on réside, dans un département autre que celui des parents, il faut adresser avant le 15 janvier une demande au préfet du département des parents.

*C. P., Orléans.* — 1° Ajournement très probable. — 2° Oui, et même sans le brevet. Voyez ce que je dis ci-dessus.

*Un futur marsouin.* — Il n'y a point de condition de taille et de poids pour l'armée coloniale, mais il faut être particulièrement robuste. L'avancement est le même partout. Devenez sous-officier le plus vite possible et présentez-vous à Saint-Maixent.

*Vive la classe 1913 !... N° 15.* — 1° En février-avril, à moins de nouvelles dispositions. — 2° Vous serez on ajourné ou exempté. — 3° Si vous ne vous présentez pas, vous serez pris bon absent. — 4° On ne vous mettra pas dans l'auxiliaire. — 5° Après deux ajournements, vous ne ferez que deux ans. — 6° Présentez-vous devant le Conseil, c'est le parti le plus sage.

*M. R., à Pontoise.* — La vie est certainement plus coûteuse dans la cavalerie, car l'entraînement y est bien plus grand et les occasions plus nombreuses. Pour l'avancement, je ne crois pas qu'il faille tenir un grand compte de cette question, car cela peut changer d'un jour à l'autre. Un officier absolument sans fortune est plus gêné dans la cavalerie que dans les autres armes.

*Vive la Saint-Vincent ! N° 5.* — Je ne crois pas que vous soyez ajourné. Votre constitution est suffisante. Mais si vous êtes ajourné, vous ne pourrez vous engager.

*R. D. Vive la France ! 321.* — Votre constitution est exceptionnellement robuste, vous ne pouvez guère être incorporé que dans les cuirassiers, le train des équipages, l'artillerie de montagne ou de forteresse.

*N. F., Tringlot, N° 29.* — 1° A mon avis, vous serez ajourné. — 2° Pour une taille de 1m,76, il faudrait avoir au moins 67 ou 68. — 3° Infanterie, cuirassiers, train des équipages, génie. — 4° Quand les tirages au sort sont faits pour le Maroc, on ne peut que suivre son sort. Mais les volontaires suffisent ordinairement. — 5° Non. — 6° Oui. — 7° On ne peut pas devancer l'appel de trois mois.

*A. D. V. L. R.* — Si vous appartenez à la classe 1913 et si vous avez été exempté, vous n'avez plus à vous présenter devant le Conseil.

*Un Vosgien de la classe 1916.* — 1° Votre constitution vous permet d'être incorporé dans l'infanterie, les dragons, l'artillerie, le génie. — 2° Votre écriture est très suffisante pour le grade de sergent. — 3° Les primes d'engagement ou de rengagement pour quatre ou cinq ans de service sont variables suivant l'arme et la garnison. Pour quatre ans de 100 à 450 francs, pour cinq ans, de 200 à 500 francs.

*J. D. L.* — 1° Oui, on peut concourir pour le B. A. M. sans faire partie d'aucune Société de préparation. Il faut alors se préparer soi-même et pouvoir tirer dans un stand, à l'arme de guerre. 2° La demande doit être adressée au commandant de recrutement avant le 1er juin. — 3° Vous ne pouvez vous présenter sans avoir étudier à fond le programme dans un bon manuel.

*Dupré, Saint-Michel, Lille.* — Les fils d'étrangers font trois ans comme les autres. Ils ne sont appelés qu'à 22 ans, parce que jusqu'à leur majorité, ils ont le droit aux termes de la loi de renoncer à la nationalité française. Pour partir avec leur classe, il suffit que leurs parents renoncent immédiatement, en leur nom, à la nationalité étrangère. — Pour les formalités, voyez un juge de paix. — Comme ajusteur, vous pouvez demander à entrer dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie ; on vous fera passer un examen professionnel dans un établissement de l'Etat. Demande adressée au commandant de recrutement après le Conseil.

*France toujours !* — Oui, vous pouvez passer le Conseil dans un autre département que celui des parents, au chef-lieu du département de votre résidence. Adressez, dans les premiers jours de janvier, une demande au préfet du département de vos parents.

*A. E., N° 4 607.* — Poids faible, ajournement probable, sinon infanterie ou cavalerie légère ou dragons.

*Classe 1914. Mouvaux.* — 1° Les enfants nés en France de parents étrangers nés à l'étranger. — 2° On ne peut devancer qu'au 1er avril et on est de la classe 1914. — 3° Les lunettes ne conviennent guère à la cavalerie. Vous serez plutôt affecté à l'artillerie ou à l'infanterie. — 4° Le poids de votre camarade est un peu faible et son ajournement possible. Infanterie ou cavalerie légère. Peut-être dragons.

*Ronoy. 458.* — Aucune disposition de la loi de trois ans n'oblige les réformés de la loi de deux ans à repasser au Conseil. Cette brochure n'existe pas. Elle paraîtra dans le courant de 1914. En attendant, vous pouvez demander à la librairie Dalloz, à Paris, la brochure sur la loi de trois ans (0 fr. 50).

*464. Vive la France !* — 1° Je crois que vous pouvez être accepté dans le service auxiliaire. — 2° Comme auxiliaire, je vous engage à demander les secrétaires d'état-major ou de recrutement. — 3° Il n'y a pas de grade pour les hommes du service auxiliaire.

*Pierre, à Paris.* — 1° Non, ce jeune homme ne pourra devancer l'appel, par un engagement de trois ans en France qu'au 1er octobre 1916, avec le B. A. M. Mais dès qu'il aura 18 ans, il pourra s'engager pour trois ans dans les zouaves ou chasseurs d'Afrique (troupes d'Afrique). — 2° Le B. A. M. ne vaut que pendant un an. — 3° Oui c'est prévu ; il faut demander au commandant de recrutement à passer la visite. — 4° Vous pourrez vous engager à 18 ans au 1er avril 1914 sans B. A. M.

*Un futur marin. 33.* — Demandez à votre commandant de recrutement la notice gratuite concernant les engagements dans la marine.

*33 P. R. 33.* — 1° Les réponses au Courrier militaire ne paraissent que dans la *Croix* quotidienne. — 2° Oui, en tenue militaire. — 3° Il suffira qu'il demande une permission.

*Réponds directement.* — A. J., à Peixecourt. — M. le curé de Pavillons-sous-Bois. — M. le curé de Lynk. — M. B., à Berck-Plage. — J. B., à Massey. — F. T., à Tourcoing. — O. C., à Ménil. — D., à Méricourt. — P. C., à Saint-André. — M. le curé d'Estry. — A. O., à Paris. — L. A., Aveyron. — M. C., à Oran. — J. F., au Chambon. — J. L., à Roubaix. — J. C., à Orgeval. — Z. V., à Caudry. — D., à Paris. — Abbé M. T., à Barrias. — J. E., à Grugliasco. — P. D., à Tancoing. — M., à Fribourg. — R. D., à Ménide. — M. le curé de Ville-au-Val. — J. L., à Cholet. — L. V., à Gérardmer. — C., à Moulins. — M. le curé de Fays. — Mlle A. C., à Chavagnes. — M. le curé de Gigny. — M., à Paris. — A. A., à Clermont. — M. B., à Soing. — B. M., au Puy. — M. le curé de Burdignin. — E. G., à Leone. — W. B., à Armentières. — P. L., à Reims. — P. R., à Esténos. — De B., à Paris. — D. V., à Moulins. — J. F., à Nay. — E. R., à Mende.

P.


**RHUM ST-JAMES**

D'après la loi et la jurisprudence, seul le Rhum St-James peut être vendu en bouteille carrée.

L'origine de St-James est fort lointaine. Ce territoire est dès 1700 en possession des Frères de la Charité qui furent les véritables initiateurs de ces vieux rhums si prisés au XVIIIe siècle.

Il appartient ensuite tour à tour à la France et à l'Angleterre. Il passe à la France en 1802, lors de la reprise de nos colonies (*5 Nivôse, an XII*). L'Angleterre, s'étant emparée de nos colonies, en livre l'exploitation à des sujets anglais (*1 avril 1813*). Mais quelques années après la reprise de possession par la France, ces actes de concession sont annulés par Ordonnance Royale rendue en Conseil d'Etat le *2 juin 1820*. Enfin, la France en fait cession à la Martinique par décret Royal du *17 avril 1825*.

Il est passé depuis près d'un demi-siècle sous l'administration de l'importante Société Coloniale de St-James, qui a porté à son apogée le rhum St-James et répandu sa renommée dans le monde entier.

0864-I


## BIBLIOGRAPHIE

*Études*, revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus et paraissant le 5 et le 20 de chaque mois. — Administration et rédaction rue de Babylone, 50, Paris (7e). Abonnement : France : un an, 25 fr. ; six mois, 13 fr. ; Union postale : un an, 30 fr. ; six mois 16 fr.

Sommaire du 20 décembre. — Saint Luc et les actes des apôtres. Sur quelques décisions récentes, Ferdinand Prat. — Un héros de la charité catholique à Moscou, Stanislas Tyszkiewicz. — François Suarez. A propos d'un livre nouveau, Pierre Suau. — Mirendiche. Histoire d'une jeune fille et d'une vieille maison (1re partie), Pierre Lhande. — Bulletin de Théologie morale. « La casuistique chrétienne contemporaine », de M. Albert Bayet. Le traitement des scrupules, Pierre Castillon. — Chronique des lettres. « Chrétienne », par Mme Juliette Adam, Louis de Mondadon. — Le mouvement religieux hors de France, Joseph Boubée. — Revue des Livres. — Tables des matières du tome 137. — Tables de 1903. — Bibliographie.


RÉCLAMEZ A VOTRE ÉPICIER, LES
**CAFÉS WATERLOT-GHESQUIÈRES**
PUR HAÏTI, en paquets de 250 gr.
96-I


## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

**LA LINGERIE FINE SUR LE MARCHÉ BRÉSILIEN**

Les *Daily Consular and Trade Reports*, de Washington, font mention de l'accroissement des importations de lingerie fine et de luxe au Brésil. Il n'y a, en effet, que les articles bon marché qui soient fabriqués dans le pays.

**L'AGENDA SYLVESTRE pour 1914 — est paru**

Adresser 1,40 à la Librairie de la « Croix du Nord », pour le recevoir franco.


SI LES DAMES VOULAIENT COMPARER
L'excellent Vin de
**BANYULS-TRILLES**
QUINQUINA
avec tous les apéritifs connus jusqu'ici
elles n'en prendraient jamais d'autre,
car ce véritable apéritif
est soigneusement préparé
avec un vieux vin pur et exquis
et le meilleur quinquina
DEMANDER « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette sur la bouteille
avec le mot « QUINQUINA ».
9939


# RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

### MOUVEMENT DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE, PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE ET LES ONZE PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1913

L'Administration générale des Douanes vient de publier le volume des documents statistiques sur le mouvement des importations et des exportations pendant le mois de novembre et les onze premiers mois de l'année 1913.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

| Importations | Mois de novembre 1913 | Mois de novembre 1912 | | Différences pour 1913 |
|---|---|---|---|---|
| | Francs | Francs | | Francs |
| Objets d'alimentation | 178.304.000 | 151.283.000 | + | 27.021.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie | 440.847.000 | 424.625.000 | + | 16.222.000 |
| Objets fabriqués | 139.695.000 | 155.614.000 | — | 15.919.000 |
| Totaux | 758.846.000 | 731.522.000 | | en plus 27.324.000 |

| Exportations | Mois de novembre 1913 | Mois de novembre 1912 | | Différences pour 1913 |
|---|---|---|---|---|
| | Francs | Francs | | Francs |
| Objets d'alimentation | 79.281.000 | 97.192.000 | — | 17.911.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie | 172.003.000 | 193.607.000 | — | 21.604.000 |
| Objets fabriqués | 288.999.000 | 296.068.000 | — | 7.069.000 |
| Colis postaux | 54.117.000 | 48.616.000 | + | 5.501.000 |
| Totaux | 594.400.000 | 635.483.000 | | en plus 41.083.000 |

| Importations | Onze premiers mois 1913 | Onze premiers mois 1912 | | Différences pour 1913 |
|---|---|---|---|---|
| | Francs | Francs | | Francs |
| Objets d'alimentation | 1.700.280.000 | 1.635.420.000 | + | 64.860.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie | 4.484.272.000 | 4.354.836.000 | + | 129.436.000 |
| Objets fabriqués | 1.497.938.000 | 1.458.998.000 | + | 38.940.000 |
| Totaux | 7.682.490.000 | 7.449.254.000 | | en plus 233.236.000 |

| Exportations | Onze premiers mois 1913 | Onze premiers mois 1912 | | Différences pour 1913 |
|---|---|---|---|---|
| | Francs | Francs | | Francs |
| Objets d'alimentation | 747.396.000 | 757.932.000 | — | 10.536.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie | 1.719.521.000 | 1.767.239.000 | — | 47.718.000 |
| Objets fabriqués | 3.290.839.000 | 3.101.924.000 | + | 188.915.000 |
| Colis postaux | 501.255.000 | 446.350.000 | + | 54.905.000 |
| Totaux | 6.259.011.000 | 6.073.454.000 | | en plus 185.557.000 |

Avec son tact, sa ruse, son agilité, il allait sans même se laisser deviner.

Il n'y avait point à douter qu'il l'eût vue de loin, le matin, au départ ; et quoique on ne fût moins assuré que son retour, passait la nuit à l'attendre dans le creux de quelque chêne, elle l'eût juré.

Laurence aimait son sauvage ; il l'avait habituée à un dévouement passionné, à une obéissance de chien marchant dans son ombre.

Elle avait besoin de lui à portée de sa voix ; donc il devait s'y trouver.

Laurence plaça ses deux mains sur sa bouche, aspira fortement, et bientôt les ondulations stridentes, lugubres, prolongées du cri de la chouette troublèrent par trois fois le silence de la campagne, firent frissonner dans leurs nids tous les pauvres petits oiseaux qui crurent leur ennemie en chasse.

La jeune fille attendait, prête à recommencer, quoique cela ne lui eût jamais été nécessaire.

Une minute ou deux s'écoulèrent ; le temps indispensable au « Coq Gris » pour s'approcher.

Enfin, plus stridents, plus prolongés, avec des trémolos d'une sonorité infinie, les plaintes de la chouette traversa à nouveau l'espace.

Laurence respira.

Une force était près d'elle, un protecteur plus soumis que le dernier des esclaves.

Le « Coq Gris » l'escorterait sans se montrer, sans rien mendier, sachant bien que la jeune fille ne lui accorderait jamais une poignée de mains qu'en plein jour.

Laurence reprit sa marche.

Et cela jusqu'à vingt pas de la barrière double.

Là encore elle s'arrêta.

Pourquoi ?

Parce que deux points lumineux s'allumaient et s'éteignaient de temps à autre dans les ténèbres pendant que la silhouette de deux personnes se dessinait en contre-bas des petites étoiles rougeâtres.

M. de Thannberg et Georges Muller, qui fumaient et assis, appuyés chacun contre un des poteaux de la barrière, se levèrent l'un et l'autre, s'avancèrent lentement à la rencontre de Laurence.

Ils attendaient là depuis longtemps et commençaient à désespérer.

Les cris de la chouette ne leur avaient donné aucun soupçon ; ils n'étaient point assez forestiers pour remarquer ce qu'ils renfermaient d'anormal.

L'hésitation de Laurence fut courte.

Elle laissa le centre du chemin libre pour les fumeurs et tourna une des barrières sur la droite.

Le « Coq Gris » marchait à gauche dans les taillis et jamais elle ne se portait à gauche par convention arrêtée entre eux.

Le capitaine Hanovrien se jeta du même côté que la jeune fille, pendant que le sergent lui coupait la retraite vers Saint-Léonard.

Si brave qu'elle fût, la fille du brigadier, isolée, à pareille heure, aurait tremblé si elle n'avait point senti son garde-du-corps à dix pas.

Fière, prête à souffleter les deux mouchards ou à leur cracher au visage, elle reprit le milieu du chemin.

« — Bonsoir, chantille matemoiselle, ne fous vatiquez bas à gourir si fite ; ce me vatiguerais à gourir abrès fous, si che me soulé bromie de fous embrasser, ricana M. de Thannberg.

Laurence ne répondit pas.

— Oh fous n'êtes bas aimaple auchourt'hui, ma bedide Eclandine ; che fas foua tonner le bouet... »

En même temps, le baron, qui avait jeté son cigare, étendit les deux mains d'un mouvement brusque, saisit Laurence par les hanches et la fit se plier.

Il croyait la jeter à terre du premier coup.

Mais, tombant sur un genou seulement, la fille du brigadier avait saisi à deux mains l'immense barbe blonde du Hanovrien.

Et, la prenant comme point d'appui, elle se releva avec vigueur et lui cracha deux fois à la figure en disant :

— Tiens, voici pour la France et voilà pour moi, Prussien de malheur ! Attends le reste ! »

Fou de rage et aussi de douleur, car une partie de la peau de son visage et la moitié des poils de sa barbe étaient restées aux ongles et aux doigts de Laurence, M. de Thannberg lui étreignit la poitrine à la briser.

Etouffée, la fille du brigadier ne peut pousser qu'un cri d'angoisse, un seul.

Le « Coq Gris » n'avait point bougé tant qu'elle ne l'avait point appelé.

Au spasme douloureux de Laurence, le vagabond n'hésita plus.

Il franchit le fossé en deux bonds ; et avant que l'Allemand eût pu tourner la tête, il lui assénait sur la nuque un coup de poing qui l'étendit raide sur l'herbe.

Le sergent avait pris bravement la fuite, car il est dans les habitudes allemandes de ne se battre que vingt contre un.

Cela ne lui réussit pas.

Le « Coq Gris » le rejoignit en quatre sauts, lui brisa la mâchoire et lui cassa un bras avec sa trique de houx durci au feu, puis, voulant comprimer ses hurlements lui tordit sa cravate jusqu'à l'étrangler.

Laurence, déjà remise, en eut pitié.

Elle calma le « Coq Gris » dont les dents grinçaient, dont toutes les articulations craquaient de fureur, lui assura qu'elle n'avait point de mal, que le sachant là elle n'avait même pas eu peur.

— Ne les tue pas va, « Coq Gris » ; laisse-les, le froid de la nuit les remettra : ils ne se plaindront jamais de l'aventure, quitteront le pays, et nous en serons débarrassés ».

Ils s'éloignèrent ensemble.

Mais la jeune fille avait trop compté sur elle-même et ses forces l'abandonnèrent.

Elle fut obligée de s'asseoir et une courte syncope la coucha sur le bord d'un fossé.

Le vagabond était désespéré.

Il ne savait que faire, n'osant la toucher, ne pouvant plus, lui si robuste remuer ses bras et ses jambes qui tremblaient.

Heureusement la faiblesse de Laurence ne dura que quelques secondes et après avoir bu quelques gouttes d'un flacon d'alcool aromatisé, qu'elle portait toujours sur elle dans ses courses, après s'en être frotté les tempes elle peut se relever et parler.

Les heures passaient néanmoins.

Il lui fallait se hâter si elle ne voulait point effrayer son père et les gardes par une rentrée intempestive.

Elle détala à larges enjambées.

Ayant son passe-partout elle put rentrer et effacer toutes traces de l'attaque sans que son père s'aperçût de quelque chose.

Elle ne parla même de rien, pour éviter des explications.

Comme elle l'avait prévu, les deux mouchards ne soufflèrent mot, se soignèrent entre compatriotes puis reprirent au bout de trois semaines la route de l'Allemagne en montrant le poing à Saint-Léonard.

Des notes plus haineuses que jamais du lâche coquin baron de Thannberg mentionnèrent dans les préparatifs d'invasion la Maison Forestière comme un repaire de voleurs, d'assassins un endroit qui mériterait un châtiment exemplaire lors du triomphe allemand.

Les assassins c'étaient Buisson et ses gardes, arrosant le capitaine gueulard.

L'assassin, c'était encore le « Coq Gris » [illegible] capitaine et le sergent, on ne sait pourquoi.

Voleurs, les voleurs c'étaient Laurence et le « Coq Gris », avec le portefeuille d'espionage. Ce portefeuille enfin retrouvé, car la jeune fille avait fait savoir au capitaine hanovrien qu'elle le lui remettrait, avec traductions, en présence du maire de Saint-Léonard et du lieutenant de gendarmerie de l'arrondissement, s'il y tenait absolument.

Et ce petit avis avait décidé la fuite des derniers Hanovriens, même celle du capitaine et du sergent éclopés, bien loin d'amener la réclamation du portefeuille.

VI

**Frères de Judas**

Les mouchards allemands avaient pris la poudre d'escampette.

Mais ils laissaient derrière eux des valets, des renégats à leur solde, des Français de nom, chargés de travailler en leur absence et à leur place, de les tenir au courant.

*(A suivre).*


**CHOCOLAT D'AIGUEBELLE**
**CACAO D'AIGUEBELLE**
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 11-26
051



Le gérant : Ch. VERIN
Imp. Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, LILLE